

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 5 mars 2026 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, Mme Mugnette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

DELCCAS 2026-09 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Les résultats de l'exercice 2025 sont repris de manière anticipée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	3 263 416,07
Dépenses	3 091 933,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	171 482,68
Résultat antérieur reporté	780 895,24
Résultat de fonctionnement	952 377,92

Accusé de réception en préfecture 060-266001767-20260305-DELCCAS2026-09-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	30 072,30
Dépenses	63 562,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 33 490,54
Résultat antérieur reporté	12 131,75
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	- 21 358,79

Restes à réaliser - dépenses	2 096,05
Restes à réaliser - recettes	
Résultat d'investissement après RAR	- 23 454,84

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	928 923,08
---	-------------------

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de **23.454,84 €** de la section d'investissement,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Constater et reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- Affecter le montant de **23.454,84 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2026,
- Inscrire le solde de **928.923,08 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget 2026,
- Inscrire le montant de **21.358,79 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » du budget 2026,
- Autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 09 MARS 2026

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours ci-dessous.

site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-266061767-20260309-DEL CCAS 2026-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026